

 □ bourse@ormont-dessous.ch
□ 024 491.01.12

IBAN: CH20 8080 8002 3814 7099 4

## **FACTURE Divers**

Nº facture Date facture : 122057 / 71476

Date d'échéance

: 19.01.2024

: 18.02.2024

Madame Ayma Anabelle Route Louis-Favre 4 1024 Ecublens VD

No TVA

Libellé

Montant

COLLEGE DE LA FORCLAZ

Location du 15.03 à 19h00 au 17.03.2024

390.00

Solde en notre faveur

390.00

Cette facture annule et remplace celle du 01.12.2023

Recours : le recours administratif s'exerce dans un délai de 30 jours dès la notification de la décision attaquée, par acte écrit et motivé, auprès de la commission communale de recours (art. 45 et suivants LiCom et art. 73 et suivants LPA-VD).

Réclamations : la réclamation s'exerce par acte écrit et sommairement motivé dans les trente jours dès la notification de la décision attaquée (art. 66 et suivants LPA-VD)

## Récépissé

CH48 3080 8002 3814 7099 4 Commune d'Ormont-Dessous

1863 Le Sépey

00 00000 30000 71476 00012 20570

Ayma Anabelle Route Louis-Favre 4 1024 Ecubiens VD

CHF

390.00

Point de dépôt

## Section paiement



Monnale

CHF

Montant 390.00

Compte / Payable à

CH48 3080 8002 3814 7099 4 Commune d'Ormont-Dessous

1863 Le Sépey

Référence 00 00000 30000 71476 00012 20570

Payable par Ayma Anabelle Route Louis-Favre 4 1024 Ecublens VD